

Affaires courantes

La journée d'aujourd'hui devait être une journée d'opposition, et si nous respectons le calendrier, ce projet de loi ne pourrait pas être examiné demain. Je ne sais pas quand le Sénat pourrait en être saisi, et il pourrait s'ensuivre inutilement plusieurs jours de délai avant que le transport du grain soit rétabli, ce qui ne serait avantageux pour personne.

Ce que je veux proposer, c'est une mesure extraordinaire permettant à la Chambre d'entamer le débat en deuxième lecture en attendant la recommandation royale. Nous pourrions donc terminer la première lecture, qui a été proposée.

Nous pourrions passer à la deuxième lecture en nous entendant pour arrêter à 13 heures. Au cours de cette période, nous pourrions voir s'il est possible de nous entendre pour consacrer le reste de la journée à ce projet de loi. Je sais qu'on souhaite en discuter en comité plénier.

Si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord là-dessus, nous passerons alors aux initiatives ministérielles après la période des questions, en convenant de reporter à demain la journée d'opposition.

Nous tiendrions compte du fait que cette journée aurait lieu un vendredi plutôt qu'un jeudi en accordant au Parti libéral le droit de refuser, pour ainsi dire, la prochaine journée d'opposition, en guise de compensation au cas où il se sentirait lésé.

C'est plutôt complexe, mais je pense que c'est ce que le député de Churchill a dit plus tôt—qu'il était prêt à entamer le débat, mais ne voulait pas préciser quand le projet de loi pourrait être adopté avant d'avoir pu en discuter certaines dispositions.

Au sein du Parti libéral, on admet également vouloir discuter de questions précises avec le ministre du Travail. Si l'on arrive à s'entendre, on pourrait procéder ainsi.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je crois qu'il y a un peu de confusion. J'ai dit que nous étions tout à fait prêts à amorcer le débat. Évidemment, quand j'ai fait cette offre, je pensais que le gouvernement avait reçu la recommandation royale et pouvait nous remettre des exemplaires du projet de loi. Il est parfois très difficile de débattre d'un projet de loi que l'on n'a pas devant soi. Mais j'accepte que nous commencions le débat en nous fondant sur la version définitive du projet de loi, que nous ayons ou non la recommandation royale. Mais je n'ai qu'une version provisoire du projet de loi, et je ne sais pas du tout si la version finale que nous recevons plus tard sera identique. Il est donc très difficile d'en débattre.

Nous sommes donc prêts à commencer le débat. Nous ne pouvons pas dire cependant quand la deuxième lecture se terminera, mais nous sommes tout de même prêts à commencer le débat dès que nous aurons un exemplaire du projet de loi.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la présidence. Ai-je bien compris, vous avez reçu la proclamation royale?

Mme le vice-président: Oui, nous avons maintenant la recommandation royale. La Chambre est-elle d'accord pour que nous fassions la première lecture du projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Par consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR LA MANUTENTION DES GRAINS À THUNDER BAY

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) demande à présenter le projet de loi C-37, intitulé Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains à Thunder Bay, en Ontario.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement la motion est adoptée.

M. Danis propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Mme le vice-président: Quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

Une voix: Plus tard aujourd'hui.

Mme le vice-président: Par consentement unanime, la deuxième lecture du projet de loi est reportée à plus tard aujourd'hui.

M. Andre: Je propose que nous commencions le débat jusqu'à 13 heures, tel qu'il a été convenu, et qu'à 13 heures, à défaut d'un ordre de la Chambre, nous revenions aux initiatives ministérielles lorsque la Chambre reprendra ses travaux après la période des questions. Je ne veux pas dire nécessairement que la deuxième lecture sera terminée à ce moment-là, mais que nous pourrions profiter ainsi de cette période pour établir les modalités du débat au lieu de discuter indéfiniment de la marche à suivre pendant tout le reste de la journée.